

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE <h1>SAINT GENCE</h1> M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	



ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

pièce n°	
5a2	P.L.U
Juin 2018	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

1 – ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

La compétence de contrôle des assainissements individuels est exercée par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole. Le SPANC a répertorié 572 installations d'assainissements individuels sur le territoire communal (donnée 2013).

Un contrôle des installations d'assainissements individuels a été réalisé en 2007. Des démarches de réhabilitation des installations défectueuses ont été engagées en 2008 et 2009.

Les principaux points noirs relevés sur la commune sont :

- des profondeurs de sols insuffisantes
- des tailles de parcelles insuffisantes dans certains villages (le Theil en particulier)

Une démarche a été initiée avec Limoges Métropole pour mettre en place des aides pour la réhabilitation de certains équipements dont la situation a été jugée compliquée.

L'état du parc assainissement non collectif au 31/12/2013 sur la commune de Saint-Gence est

Installations pouvant être considérées satisfaisantes :	202	35%
Installations classées acceptables classe 2	334	59%
Installations classées polluantes classe 3	30	6%
Installations non visitées	6	1%

(Source des données ci-dessus : direction de l'assainissement et des milieux naturels de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole)

2 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La compétence assainissement collectif est exercée par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole. La commune dispose d'un zonage d'assainissement (réalisé au niveau de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole).

Le zonage d'assainissement prévoit un assainissement collectif pour :

- le village de Senon (équipement en place),
- le secteur de la Chatre (équipement en place),
- le bourg de Saint Gence (équipement en place),
- le secteur des Charriers et des Monts (équipement en place),
- une extension de la collecte au sud du Bourg (modification de l'équipement du bourg à prévoir),
- une extension de la collecte au village du Theil (nécessitant la mise en place d'un nouvel équipement),
- une extension de la collecte au village du Boschaudérier (nécessitant la mise en place d'un nouvel équipement).

En terme de réseaux, la commune de Saint-Gence dispose de :

- 2,1 km de réseau unitaire
- 7,72 km de réseau eaux usées (séparatif)

La commune de Saint-Gence dispose de 4 équipements de traitement des eaux usées :

- un lagunage pour le traitement du bourg de Saint-Gence :
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 350 E.H.
 - Date de mise en service : juin 1986
- un lagunage pour le traitement du secteur de Senon :
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 150 E.H.
 - Date de mise en service : *non fourni*
- un filtre planté de roseaux pour le traitement du secteur de la Chatre :
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 300 E.H.
 - Date de mise en service : *non fourni*
- un filtre à sable pour le traitement du secteur des Charriers et des Monts :
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 100 E.H.
 - Date de mise en service : *non fourni*

Les données 2013 montrent que sur la commune de Saint-Gence il ya 261 habitations raccordées aux installations de traitement des eaux usées (soit une population de 2069 habitants). Le volume d'effluent annuel collecté étant évalué à 23 491 m³.

ETAT FUTUR :

Une étude de faisabilité a été menée afin de prévoir l'évolution et l'augmentation de capacité de la station de traitement du bourg. Ceci en vue d'un renforcement de l'urbanisation autour du bourg. L'étude conclue en un possible changement de la filière de traitement. Le principe de maintenir un lagunage ne parait pas adapté au besoin.

La mise en place d'un traitement collectif pour le village du Theil paraît assez urgente. En effet les contrôles réalisés dans le cadre du SPANC ont montré des dysfonctionnements importants des assainissements autonomes du secteur, ceci pour des raisons d'inaptitude des sols (sols peu profonds) et de taille de parcelles trop faible pour permettre la réalisation d'épandages.

EXTRAITS DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES METROPOLE
Réalisé par G2C Environnement

Décembre 2013

3 – GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Le schéma directeur des eaux pluviales de l'agglomération a été approuvé en 2009. (voir documents joints). Il définit trois zones de risques (risques forts, risques moyens, risques modérés) à la fois sur l'aspect qualitatif et sur l'aspect quantitatif, ces risques sont visualisés sur la carte jointe.

Sur Saint Gence, le risque quantité est moyen alors que le risque qualité varie de modéré (secteur ouest) à moyen (secteur est) et à fort (extrémité nord-est).

Des mesures de suivi sont mises en place pour s'assurer de la qualité des eaux pluviales.

- Présentation des réseaux d'eaux pluviales

Les eaux de pluie sont gérées par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

En terme de réseaux, la commune de Saint-Gence dispose sur son territoire de :

- 2,1 km de réseau unitaire
- 2,29 km de réseau eaux pluviales (séparatif)

Le réseau de collecte est unitaire dans le bourg de Saint-Gence.

Un réseau de collecte des eaux de pluie est présent dans les villages du Charrier, des Monts et de la Chatre. Le rejet se fait au milieu naturel.

Deux bassins de rétention des eaux de pluie sont implantés sur le territoire communal :

- Un bassin de 910 m³ au lieu-dit La Gagnerie (géré par la direction de l'assainissement et des Espaces Naturels de Limoges Métropole)
- Un bassin de 730 m³ au lieu-dit Le Clos (géré par la direction de l'assainissement et des Espaces Naturels de Limoges Métropole)